

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC BIGORRE

Organise le **30 JUILLET 2023** avec le concours de l'Ecurie Bigorre Tarbes Auto Sport

Sous le patronage de la Fédération Française du Sport Automobile

Une compétition automobile « régionale » dénommée : **39^{ème} Course de Côte TARBES-OSMETS-LUBY**

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2023 _ Coefficient 2. Le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Sport Auto Occitanie sous le numéro **R12** en date du **12/06/2023**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **428** en date du **12/06/2023**

Organisateur technique

Nom : Ecurie Bigorre Tarbes Auto Sport

Adresse : Mr Kevin JOZOU _ 7 Quartier La Perche _ 65330 SENTOUS _

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme VAILLES Marielle.	Licence n° _____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme FOURCADE Annie.	Licence n° 15323
	Mr PASCOUUAU René.....	Licence n° 14181
Directeur de Course	M.HULOT René-Jean-	Licence n° 7288
Directeurs de Course Adjoints	M.NIEL Jean-Marc	Licence n°129470
Commissaire Technique responsable	M.FOURMENT André	Licence n° 6222
Commissaires Techniques adjoints	M.IMBERT Jean-François	Licence n°170395
	M.LEBRET Coban	Licence n°
Médecin responsable	M.Dc JAYAIS Pascal.....	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.SARTHE Robert.....	Licence n° 9928
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.FOURCADE Jean-François.....	Licence n° 8273
Chargé des Commissaires de route	M.SARTHE Robert.....	Licence n° 9928
Chronométrateurs	M.CASTAGNOS Sébastien.....	Licence n° _____
	Mme.HULOT Marie-Jeanne	Licence n° 193841

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 24 juillet 2023 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 26 juillet 2023 à 9 heures.
Vérifications administratives le 29 juillet 2023 de 14h30 à 18h30 .
Vérifications techniques le 29 juillet 2023 de 14h45 à 19h00.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 juillet 2023 à 20h00.
Briefing des commissaires le 30 juillet 2023 à 8h00
Essais non chronométrés le 30 juillet à 9h00.
Essais chronométrés le 30 juillet 2023 à 10h00.
Briefing des pilotes le 30 juillet 2023 à 12h00 sur la ligne d'arrivée.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 30 juillet 2023 à 12h30.

Course

- 1^{ère} montée le 30 juillet 2023 à partir de 14h00
- 2^{ème} montée le 30 juillet 2023 à partir de 15h00
- 3^{ème} montée le 30 juillet 2023 à partir de 16h00
- 4^{ème} montée laissée à la discrétion du Directeur de Course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

PODIUM : le 30 juillet 2023 à l'issue de la dernière montée.

Remise des prix le 30 juillet 2023 _ 30' après la fin du délai de réclamation.

Les concurrents recevront les chèques à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation la semaine suivant la course.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 juillet 2023 à 18h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 29 juillet 2023 de 14h30 à 18h30 à la salle des fêtes d'OSMETS.

Vérifications techniques le 29 juillet 2023 de 14h45 à 19h00 à la salle des fêtes d'OSMETS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : SUD AUTO 65 _ 66 Route d'Espagne_ 65250 LA BARTHE DE NESTE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 juillet 2023 à 19h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 juillet 2023 à 18h00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour les vérification techniques, il est obligatoire de déposer la voiture au sol.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Mr Kevin JOZOU _ 7 Quartier La Perche _ 65330 SENTOUS _ kevindu65330@live.fr _ jusqu'au 24 juillet 2023 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 310€, réduits à 160€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire (non rachetable) Néant

Publicité optionnelle Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de TARBES-OSMETS-LUBY a le parcours suivant D632 sur les communes d'OSMETS & de LUBY-BETMONT.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : D 632 avant la borne PK 36

Arrivée : D 632 avant la borne PK 34.

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 2000m

Modalités de retour au départ : La mise en convoi des concurrents sera organisée à l'entrée du parc fermé de la

ligne d'arrivée. Les concurrents rejoindront, en convoi, devant la voiture de Direction de Course, par le parcours de

la course, le parc de départ ou ils se mettront à leur place sur une file.

Parc de départ situé sur la D 632, à 300m avant le départ.

Parc d'arrivée situé sur la D632, 200m après la ligne d'arrivée et jusqu'au carrefour suivant.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ entre les montées / manches est d'emprunter la D 632 dans le sens d'OSMETS vers LUBY.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu située sur la D 632, 300m avant la ligne de départ en direction de LUBY.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à OSMETS sur la D632 à droite et à gauche dans la direction de LUBY et à 900m avant la ligne de départ.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9 heures, le 6 mai 2023.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé en lieu et place de la pré-grille de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Salle des Fêtes d'OSMETS.
- pendant les essais et la course au parc départ au niveau du pont situé 700m avant la ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au même lieu que pendant la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu OSMETS de 9h à 19heures.

Téléphone permanence n° 06 80 41 53 95

Centre de secours le plus proche : TARBES Téléphone n° 05 62 34 44 44

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à LUBY le 30 juillet 2023 à 12h15. Celle-ci pourra se faire en dématérialisé.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est INTERDIT.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général
- un classement général Féminin
- un classement pour chacun des groupes
- un classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 juillet 2023 à la « salle des Fêtes d'OSMETS » 30' après la fin du délai de réclamation.

Les prix en espèce et les coupes ne sont pas cumulables.

La répartition se fera de la manière suivante :

	Srcratch	Groupe Si + 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe 8 à 11 partants	Classe 4 à 7 partants	Classe 1 à 3 partants	FEMININE Si => 3
1 ^{er}	300€	120€	160€	150€	140€	70€	100€
2 ^{ème}	200€	70€	130€	90€	80€		
3 ^{ème}	170€		90€	60€			

€